



Cahier des POLITIQUES CULTURELLES

Pierre Dherte

5 décembre 2018

Manifeste pour l'emploi artistique et le soutien aux créatrices et créateurs de la FWB

Pétition adressée à madame la ministre Alda Greoli :

UAS ET SACD – 4200 SIGNATURES !!

93 millions d'euros, 236 contrats-programmes : le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un levier exceptionnel pour combattre la précarité scandaleuse des travailleurs et travailleuses artistiques des arts de la scène.

M!



Nous créatrices et créateurs, travailleuses et travailleurs artistiques de la FWB demandons

:

- Que la Ministre de la Culture et le Gouvernement dans son ensemble s'engagent en faveur de l'emploi artistique et du soutien aux créateurs de la FWB par des objectifs clairs et évalués de manière transparente durant les 5 prochaines années, et selon des modalités contractuelles précises et adaptées comme précisé dans les conclusions d'« Artistes au centre », dans les contrats-programmes à établir, comme le veut le Décret ;
- Que chacun des partis démocratiques du Parlement de la FWB, siégeant tous dans les nombreux Conseils d'Administration des institutions subventionnées, confirme son soutien à la prise de mesures contractuelles en faveur de l'emploi artistique et du soutien aux créateurs de la FWB dans les contrats-programmes, et veillent à ce qu'ils soient négociés avec comme l'une des priorités l'objectif de lutter contre la précarité croissante des travailleuses et travailleurs artistiques.

7 décembre 2018

« Kris Peeters met les artistes à poil ! »

En dépit de lois qu'il a lui-même soutenues, le Ministre de l'Economie Kris Peeters s'attaque aux droits des artistes. Baisse de la rémunération équitable pour les musiciens, suppression d'une rémunération équitable et des droits de câbles pour les acteurs : Kris Peeters met les artistes à poil.

#apoil



En savoir plus



Des projets de loi et un arrêté royal du Cabinet Kris Peeters mettent en danger **les droits des artistes interprètes** et peuvent aboutir à une **perte estimée à plusieurs millions d'euros par an** pour les musiciens et plus particulièrement pour les acteurs.

- L'exemption pour les professions libérales du paiement de la rémunération équitable, propre aux musiciens,
- La suppression de la rémunération équitable pour les acteurs,
- Contourner les artistes interprètes pour qu'ils ne bénéficient (toujours) pas des droits de câble qui leur reviennent,

Une campagne a été menée où un grand nombre d'artistes ont posé nus, ou peu vêtus, avec juste une pancarte stipulant : « à poil ». Ces photos et vidéos ont été mises en ligne ici : <http://artistersapoil.be>

Vous y reconnaitrez pas mal de nos administrateurs et membres de l'Union !

La campagne a permis d'atteindre un public cible artistique, et même au-delà :

Les vidéos ont été partagées plus de 2500 fois via Facebook,
Les deux vidéos comptent plus de 200.000 vues,
63.000 connections enregistrées depuis le 7 décembre 2017 (31.000 côté FR et 32.000 côté NL)

5 février 2018

Séminaire public UAS – SACD à la Bellone

- Comment rédiger les contrats-programmes pour garantir la progression de l'emploi artistique ? Comment les évaluer ?
- Comment construire le cadastre de l'emploi du secteur ?
- Comment combattre l'ubérisation de nos professions artistiques ?

INTRODUCTION:

- Ines Rabadan (Présidente Comité belge de la SACD)
- Pierre Dherte (Union des Artistes)

INTERVENTIONS :

- de Jean-Gilles Lowies, chercheur
- de Maître Jacques Englebert
- Frédéric Young (SACD)

TEMOIGNAGES :

- de Bernard Breuse, comédien, metteur en scène, co-fondateur Transquinquenal
- de Virginie Strub, metteuse en scène
- de Céline Estenne, comédienne, représentante de No Culture

Présences de : Christos Doulkeridis, Muriel Gerkens, Caroline Persoons, etc.

Trios analyses ont alimenté les débats Bellone :

1. L'emploi artistique est en **diminution** malgré la croissance de l'emploi dans le secteur, les artistes ont de moins en moins de probabilité de trouver du travail, et d'atteindre les seuils nécessaires pour obtenir une protection sociale (Etude de JG Lowies);
2. La lecture des débats parlementaires atteste que le décret a été adopté sur **l'engagement politique de la Ministre** de faire *croître* l'emploi artistique, par des dispositions claires précises à insérer et *négoier* dans les contrats-programmes (Analyse de Me Englebert);
3. Les dossiers de demande de subside, et les décisions qui en découlent, **ne permettent pas comprendre** en quoi l'emploi artistique aurait été un des critères principal d'attribution des aides, ils ne présentent aucune donnée de nature à garantir un redressement et une croissance de l'emploi artistique

Deux cas très différents expliquent la nécessité d'une négociation

Atelier jean Vilar

- Budget : 4,3 Millions euros
- **MSA f1 : 19 %**
- MSA : 31 %
- Permanents art. : **0 ETP** / 55 ETP
- Vilar= 8,37 % des budgets, 7,3 % MSAF1
- Augmentation : + 220.000 euros

Moyenne deux ex.

Théâtre National

- Budget : 10,6 Millions euros
- **MSA f1 : 11,4 %**
- MSA : 34,0 %
- Permanents art. : **4 ETP** / 99 ETP
- TNB = 19,26 % des budgets, 9,43 % MSAF1
- augmentation : + 550.000 euros

1. Plus les subsides demandés sont élevés, moins le taux d'emploi artistique est important ;
 2. Les professions artistiques supportent quasi seules la précarité de l'intermittence ;
 3. Les compagnies, vecteurs de création et d'emploi, sont toujours marginalisées
- *La situation actuelle ne permet pas de vérifier si l'opérateur a **augmenté** ou non son volume d'emploi artistique par rapport aux derniers exercices*
 - *Elle ne permet **pas de faire croître l'emploi artistique** sur la période du contrat-programme*
 - *Elle maintient les créateurs, créatrices et artistes, ainsi que de nombreux techniciens artistiques dans un **régime de sous-emploi précaire** à la différence des autres professions financées par les subsides de la FWB*
 - *Elle **manque** totalement **de transparence** et suscitera dès lors inévitablement la suspicion d'avoir fait l'objet de pressions politiques ou d'intérêts locaux en période électorale.*

PROPOSITIONS UAS - SACD

- Etablir par décret le cadastre de l'emploi artistique, pour pouvoir en vérifier la progression
- Fixer à 30 % minimum des budgets les dépenses d'emploi artistiques Fonctions 1 dans les CT programmes, si nécessaire en deux paliers
- Négocier un objectif sectoriel de 45 à 50 % de masse salariale « emplois artistique » (MSA) à 5 ans
- Augmenter les emplois permanents d'artistes, 10 % puis 15 % de l'emploi global
- Utiliser une « unité d'emploi » de nature à favoriser l'emploi durable et correctement rémunéré : première unité d'emploi éligible de 3 mois par projet produit ou coproduit par artiste F1 nécessaire à la production



2 mars 2018

COURRIER à KRIS PEETERS : ONEM

« Cher M. Peeters,

Les signataires de cette lettre vous exhortent à agir dans le dossier du statut de l'artiste et de la nouvelle interprétation restrictive par L'ONEM sur le paiement à la tâche dit « la règle du cachet ».

La nouvelle interprétation de l'ONEM du début du mois d'octobre 2017 concernant la règle du cachet abolit de facto le statut des nouveaux arrivants au statut (Riodoc 140424, date de publication 3 octobre 2017, point 1.3).

L'interprétation de l'ONEM a des conséquences dramatiques et profondes pour de nombreux intermittents du spectacle et de l'audiovisuel (auteurs, acteurs, artistes, techniciens et techniciennes). Ces intermittents qui, conformément à la réglementation et à l'interprétation antérieures, travaillaient correctement, se sont trouvés soudainement confrontés à cette nouvelle interprétation et au fait qu'on leur a dit qu'en raison de cette nouvelle interprétation ils n'auraient pas acquis les mêmes droits qu'auparavant. ! Avec toutes les conséquences dramatiques pour ce groupe vulnérable d'employés.

Pour information: L'augmentation (limitée) des artistes et des techniciens dans le système (quelques dizaines au dernier trimestre de 2017, apprend-on) s'explique parfaitement par l'injection de plusieurs millions d'euros dans le secteur via le tax shelter et par les décisions judiciaires répétées appliquant la règle du cachet aux techniciens du spectacle. Bien sûr au bénéfice de la sécurité sociale, cela a créé de nouveaux emplois et donc un apport supplémentaire de financement de la sécurité sociale dont le financement du chômage. Il est bon de rappeler que les artistes ont bien entendu toujours été d'accord de participer au financement de la sécurité sociale.

Solution immédiate

A. Tous les signataires vous demandent d'annuler immédiatement cette nouvelle interprétation de l'ONEM et de revenir à la situation qui prévalait avant cette nouvelle interprétation. Si cela nécessite le changement de l'interprétation de l'ONEM via un Arrêt ministériel, nous vous demandons d'utiliser cette possibilité. Il y a urgence à ce que cela se fasse le plus rapidement possible pour arrêter les drames créés actuellement par l'ONEM dans notre secteur. De cette manière, la sécurité juridique peut être garantie aux artistes et les demandes bloquées ou refusées peuvent être examinées. Nous insistons donc également pour que soit pris en compte de manière rétroactive et positive pour les personnes concernées, l'ensemble des cas d'exclusion faisant suite à la directive interprétative en question.

B. Puisque les décisions judiciaires récentes confirment qu'il faut appliquer la réglementation de la même manière aux intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, ce qui inclut les techniciens, nous vous demandons d'adapter les dispositions de la réglementation sur le paiement à la tâche afin que la réglementation soit conforme à la réalité juridique.

Nous espérons ensuite que nous pourrions trouver des solutions durables dans le cadre d'une réglementation acceptée par toutes les parties concernées".

Signataires:

ArtistsUnited, Acteursgilde, SACD-Scam, Union des Artistes, Tentoo, Comediens.be, Facir, T-Interim/T-heater

29 mars 2018

Notre dernier cri

CARTE BLANCHE parue dans le journal **l'ECHO**



©Véronique Vercheval

Lettre ouverte à celles et ceux qui ont choisi de gouverner les arts de la scène

Monsieur le Ministre-Président de la FWB, M. Demotte ;
Madame la Vice-Présidente et Ministre de la Culture, Mme Greoli ;

Nous sommes des artistes, des créatrices, des créateurs, des auteurs, des techniciens et techniciennes artistiques, des travailleuses et des travailleurs artistiques du secteur des arts de la scène. Certains parmi nous enseignent aussi aux jeunes qui ont la vocation de l'art en Fédération Wallonie Bruxelles. Nous représentons des milliers de personnes de toutes disciplines et de tous âges qui ont choisi une activité professionnelle dans le secteur artistique conscients de son importance sociétale.

Dans les prochains jours, vous allez prendre des décisions essentielles pour nous en fixant définitivement les clauses de l'emploi artistique et de soutien aux créatrices, créateurs et artistes dans les contrats-programmes dédiés aux opérateurs des arts de la scène. Nous craignons qu'elles soient très éloignées des promesses qui nous ont été faites.

Depuis le début de la législature, il nous a été promis par la majorité PS-CDH qu'une attention toute particulière serait portée à nos situations devenues en 15 ans d'une extrême précarité.

Il s'agissait " de remettre les artistes au centre ".

Il s'agissait aussi de prendre acte que le statut de chômeur n'est décidément pas un modèle économique et professionnel soutenable.

Il s'agissait de mettre en œuvre un programme en 10 points adoptés par le Gouvernement, largement soutenu par le secteur, et formalisé dans un nouveau décret des arts de la scène.

Il s'agissait, selon la Ministre Greoli, que ce décret ait pour " objectif principal d'accroître l'investissement dans la part de l'emploi artistique des opérateurs ainsi que de protéger directement les artistes et d'apporter des garanties quant à leur statut ".

Nous vous avons cru, et nous avons espéré que vos engagements se réalisent dans une politique nouvelle, plus transparente, plus mutualisée, moins dispendieuse en administration, en frais de fonctionnement, moins institutionnelle. En un mot plus humaine. Enfin humaine !

Plus qu'attendre cette politique innovante, nous y avons énormément travaillé, à l'invitation de votre Gouvernement.

C'est donc avec une incompréhension et une colère croissantes que nous assistons à son avortement sans comprendre qui en a décidé et pourquoi. Nous ne pouvons en effet comprendre que votre action en vue de faire croître l'emploi artistique puisse sérieusement se limiter à faire un vulgaire copier-coller des moyennes statiques d'emplois artistiques proposés par les opérateurs eux-mêmes dans leurs dossiers de demande de subventions.

Votre promesse de négocier l'usage des moyens de la FWB pour garantir l'amélioration de la situation des travailleuses et travailleurs artistiques semble s'être subitement évaporée alors que s'approchent les élections locales.

Nous nous permettons donc de vous la rappeler car cette négociation est indispensable.

Etablir un simple cadastre des propositions des opérateurs fait émerger trois constatations principales qui n'auraient pas dû échapper à votre examen :

- Plus les subsides demandés sont élevés, moins le taux d'emploi artistique est important ;
- Les professions artistiques supportent quasi seules la précarité de l'intermittence ;
- Les compagnies, vecteurs de création et d'emploi, sont toujours marginalisées

Par ailleurs, nul ne peut ignorer les flux financiers venant s'ajouter à ceux déjà existants et qui devraient permettre de faire se rétablir l'emploi après des années d'érosion : un budget de 10 millions supplémentaires pour le secteur a été annoncé pour compenser partiellement 10 ans de désinvestissement, l'ouverture du Tax Shelter (9 millions levés en 2017 en FWB),

Et malgré cela, les prévisions de dépenses d'emplois artistiques et de soutien aux créateurs qui peuvent être estimées avec précision sur base des dossiers des opérateurs sont au plus bas (parfois moins de 7 % seulement du total des dépenses annuelles).

Prises dans leur ensemble, elles ne peuvent justifier aucune politique convaincante de relance.

Notre conviction est que d'autres contrats-programmes peuvent encore être négociés pour atteindre les objectifs que votre gouvernement prétendait avoir pour priorité.

Copier-Coller les demandes révisées que vous feront pour ce 30 mars les bénéficiaires de subventions en réponse aux projets de contrats et aux montants de subvention de la FWB qui leur ont été adressés ne peut être considéré comme une action responsable et conforme à vos engagements de faire croître l'emploi.

Il est d'ailleurs choquant que rien n'ait été prévu pour rendre transparents les effets globaux des contrats proposés et recueillir également l'avis à ce sujet des principales ORUA des créateurs, créatrices et des artistes.

Un autre démarche, responsable, mobilisant les organisations professionnelles du secteur est de toute évidence nécessaire.

Nous exigeons des contrats-programmes dont l'objectif premier sera de faire croître les emplois artistiques ainsi que les aides aux créateurs et compagnies porteuses de projets indispensables à la diversité et à l'attractivité du secteur des arts de la scène pour les différents publics.

Mettons en œuvre de façon concertée le programme en 10 mesures et les promesses de croissance d'emplois faites au secteur.

Il n'est pas trop tard.

Entendez ce cri d'alarme avant qu'il ne se mue en cri d'opposition.

*** Lettre ouverte signée par les membres solidaires de l'Union des Artistes et de la SACD**

Dominique Abel
Isabelle Bats
Claudio Bernardo
Yoann Blanc
Bud Blumenthal
Eve Bonfanti
Bernard Breuse
Frederic Castadot
Isabelle de Hertogh
Michèle-Anne Demey
Pierre Dherte
Jasmina Douieb
Janine Godinas
Jean-Luc Goossens
Fiona Gordon
Harold Henning
Yves Hunstad

Véronique Jadin
Philippe Jeusette
Gabriella Koutchoumova
Valérie Lemaître
Emilie Maquest
Sophie Maréchal
Fernando Martin
Patrick Masset
Thomas Mustin (Mustii)
Michèle Noiret
Mauro Paccagnela
Ayelen Parolin
Antoine Pedros
Jean Marie Piemme
Pietro Pizzuti
Inès Rabadán
Fabrizio Rongione
Claude Semal
Philippe Sireuil
Paola Stévenne
Virginie Strub
Anne Sylvain
Barbara Sylvain
Jaco Van Dormael
Laurence Vielle
Fré Werbrouck
Frédéric Young
Zidani